

Décision

Générale

colonial

Décision n° 146 nommant sujet français, le nommé Hassan 47

n° 146

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date de publication

14 février 1947

Date du numéro

28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la requête en date du 21 septembre 1946 par laquelle le nommé Hassan Djama. Fils de Djama Abdallah et de feu Lodhon Saleh. Race : Somalie Darot. Né à Nougat (Somaliland), en 1899. Domicilié à Djibouti. quartier 4. Profession : commerçant. Situation de famille : marié, 2 enfants, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français : Vu l'avis favorable du commandant de cercle : Après enquête du service de la sûreté

Considérant que l'intéressé, ayant accompli plus de trois ans de services militaires dans les armées françaises de terre, remplit les conditions exigées par l'article 1^{er} du décret du 25 février 1939 par la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Hassan1 Djama est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.